

Protocole de suivi des cochons

Introduction

L'article D8.5 - Préservation et suivi de la faune, présent dans l'arrêté minier, fait mention de mesures à mettre en place par Vale Nouvelle-Calédonie (VNC), entre autre : La lutte contre les espèces invasives (rats, cerfs, cochons et chats).

Dans le cadre de la lutte contre les cochons sauvages, VNC en partenariat avec la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie (FFCNC) a mis en place en 2017 et en 2018 un protocole de régulation avec piégeage et chasse à l'approche (Rapports VNC : *C-FFCN-17-12* et *C-FFCN-18-11*). Les résultats de ces régulations sur ces deux dernières années étant négatifs (aucun cochon capturé), le service préservation de l'environnement de VNC propose un protocole de suivi des cochons sauvages.

Localisation du suivi des cochons sauvages

La zone du bassin de KO4 a été retenue après plusieurs visites de terrain avec les membres de la FFCNC. Elle a l'avantage d'être suffisamment grande pour abriter plusieurs pièges à cochons. De plus de nombreux chemins empruntés par les cochons menant vers la plaine des lacs et la réserve du Pic du Grand Kaori y ont été observés.

Trois pièges ont été installés au nord de KO4 (pièges 1, 2 et 4), un quatrième piège a été placé dans la forêt SMLT (piège 3).



Carte de localisation des pièges à cochons sur KO4 et SMLT

La méthodologie du suivi des cochons sauvages

1. Le matériel :

Nombre	Matériel	Description
4	Pièges à cochons	Dimensions : 1m sur 2 m
4	Pièges caméras	Prise de photos avec un détecteur de mouvement
2	Appâts alimentaires	Maïs et/ou Coco
1	Tablette	Remplir le fichier de suivi et télécharger les photos

2. La période de suivi

La période de l'année qui semble être la plus propice pour ce suivi s'étale d'avril à juin. Les cochons seraient plus actifs durant les mois pluvieux et durant l'hiver.

Durant ces trois mois, les techniciens VNC interviennent une à deux fois par semaine.

3. La méthodologie de suivi

Les pièges sont agrainés (grains de maïs et éventuellement coco) à raison d'une fois par semaine durant la période de suivi. L'appâtage pourra se faire à proximité des cages, sur les chemins et passages d'accès repérés et devant les caméras.

Chaque piège est muni d'une caméra, chaque caméra est positionnée à au moins un mètre du sol sur un tronc solide ou un piquet de bois. Attention : Vérifier que la zone devant la caméra soit dégagée afin que le détecteur de mouvement ne prenne que les animaux en photo.

A chacune de ces sessions les techniciens VNC vérifient les pièges caméras, téléchargent les photos prises sur une tablette, changent les piles si besoin, puis ré-appâtent la zone si nécessaire.

Au cours du suivi un effort de prospection est fourni sur l'ensemble de la zone de suivi (KO4 et SMLT). Les techniciens cherchent en priorité des traces du passage de cochons, comme des traces de pattes au sol, des déjections de cochons ou les chemins et passages empruntés par les cochons. Des photos sont prises pour illustrer cette prospection, si pertinente.

4. Le traitement de données

A chacune des interventions des techniciens sur le terrain, un fichier Excel est dument rempli : date, piège, appâtage, résultats des caméras, résultats des prospections ...

La compilation de ces données, suivant les années, nous permettra d'estimer si la fréquentation de la zone est importante ou non, de voir si les populations de cochons croissent ou non, et si une régulation et de la lutte serait nécessaire et envisageable.